PROCES VERBAL

SÉANCE DU 14 Novembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 15 Convocation du Conseil Municipal :

09/11/2023

L'an deux mil vingt-trois, le 14 novembre à 20h30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc POYADE, Maire.

<u>Etaient présents</u>: MM. POYADE, BOUARD, FARGE, THIOLLIER, PERRET et JAY MMES GONNET-LEARD, ROCHETIN, CHAPELAND et GUILLOT

<u>Etaient absents excusés</u>: MM. GOUTAGNY (pouvoir à JL POYADE) PONTONNIER - CHAMBON et MME BERTHASSON (pouvoir à F ROCHETIN) - CONSEILLON (pouvoir à C PERRET)

Secrétaire de Séance: MME ROCHETIN Françoise

1 - CCFE: PACTE FISCAL

Monsieur Didier Berne, Premier vice-président à Forez Est en charge des finances, informe le conseil municipal de la révision du pacte fiscal de 2018 qui comporte des inégalités entre les communes. Il expose au conseil municipal le nouveau pacte financier et fiscal avec 6 leviers à mettre en œuvre :

- Mise en place d'un partage de fiscalité
- Renforcement de la mutualisation
- Révision du montant des attributions de compensation
- Remplacement de la prise en charge intégrale par la CCFE du prélèvement FPIC par la mise en place de fonds de concours
- La mise en place d'un PLUi et le transfert des contributions au SDIS
- Réflexion sur de nouveaux transferts de compétences

Monsieur Didier Berne informe le Conseil Municipal que la commune est pénalisée par la fiscalité. Ce pacte fiscal sera voté au 1^{er} trimestre 2024.

2- CCFE: DEBAT SUR LE RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES

Monsieur le Maire expose que la chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes a procédé, dans le cadre de son programme de travail, à l'examen de la gestion de la Communauté de Communes de Forez-Est à partir des exercices 2017 et suivants.

Lors de sa séance du 9 mai 2023, la chambre a arrêté ses observations définitives qu'elle a transmises au Président de la Communauté de Communes de Forez-Est pour être communiquées à son assemblée délibérante.

La présentation de ce rapport ayant eu lieu lors de la réunion du Conseil Communautaire en date du 27 septembre 2023, la Chambre régionale des comptes a adressé aux communes en application de l'article L.243-8 du code des juridictions financières ces observations définitives qui doivent être présentées aux conseils municipaux de chaque commune membre, au sein desquels elles doivent donner lieu à débat.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation de ce rapport et de la tenue du débat qui s'en est suivi.

Vu pour être affiché le2023, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du CGCT.

3- RETROCESSION LOTISSEMENT

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal de la possibilité d'intégrer les réseaux et installations eau potable et d'assainissement eaux usées dans un état de bon fonctionnement dans le domaine public du SIVAP.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal la nécessité de rétrocéder au SIVAP les réseaux concernant le lotissement « Les Acacias ».

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette rétrocession sous réserve de l'avis favorable du SIVAP.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la maintenance du SIEL ne peut être appliquée que pour la commune y compris les lotissements communaux. En conséquence, la maintenance des points lumineux éclairant les voies privées même ouverte à la circulation publique ne peut pas être assurée par le SIEL. Monsieur le Maire explique la nécessité d'intégrer le lotissement « Les Acacias » dans le domaine public communal.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette rétrocession sous réserve de l'avis favorable du SIEL.

4- LOTISSEMENT: VENTE DES LOTS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les différentes délibérations concernant le projet du lotissement.

Les tarifs des lots ont été fixés comme suit :

Lot 1 (610m²): 70 150 € Lot 4 (470 m²): 61 100 €

0 € Lot 2 (620 m²): 71 300 € 10 € Lot 5 (465 m²): 60 450 € Lot 3 (640 m²): 76 800 € Lot 6 (465 m²): 60 450 €

Lot 7 (505 m²): 70 700 €



Vu pour être affiché le2023, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du CGCT.

Le Conseil municipal:

- autorise la création du lotissement
- autorise la vente des lots

5- DEVIS ELECTRICITE MAIRIE

Ce point est reporté à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal

6- DEVIS VOLET MAIRIE

Monsieur Cédric PERRET informe au Conseil Municipal de la nécessité de changer 8 volets et 1 fenêtre de la mairie. Il présente les 2 devis :

- Gaillard : 7 183 € HT

Caséo : 9 222 € HT

Plusieurs couleurs sont possibles, une simulation sera envoyée aux élus pour le choix.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité ce devis.

7- CCFE: RAPPORT ACTIVITE

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à prendre acte du rapport d'activité 2022 de la Communauté de Communes de Forez-Est, conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il présente à l'assemblée ce rapport et informe qu'il est à la disposition des élus et des administrés sur le site de Forez-Est : www.forez-est.fr

Conformément à l'article L5211-39 précité du Code Général des Collectivités Territoriales et ouï cet exposé, le Conseil Municipal prend acte de la communication par le Maire de ce rapport.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

8- RPQS SIMACOISE

Monsieur le Maire présente que le code Général des collectivités Territoriales impose, par ses articles D. 2224-1 à D. 2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service du SIMA COISE
- Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

9- RPOS SIVAP

Monsieur le Maire présente que le code Général des collectivités Territoriales impose, par ses articles D. 2224-1 à D. 2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service du SIVAP
- Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération

Informations diverses:

- Projet centre bourg : Réponse le 15.12.2023 pour la subvention européenne.
- Mme Chaumarat souhaite avancer dans son projet et demande à la commune d'étudier la possibilité qu'elle puisse acheter son local actuel.

Le projet du centre bourg pourrait être revu avec la mairie en partie basse de l'immeuble.

- Il convient de se renseigner sur la possibilité de vente de ce local et de contacter les domaines pour estimer le bien.
- -<u>Projet « Petite Enfance »</u> : Réunion avec la CAF + PMI + J. Lafond pour la création d'un MAM au sein de la commune (2 assistantes maternelles avec 8 enfants). Possibilité de subventionnement à hauteur de 8000 € à 10000 € par enfant.
- Plan Communal de Sauvegarde : mettre à jour. Réunion prévue lundi 4 décembre 2023 à 20h
- Colis des anciens : 52 colis (artisans locaux du marché) à remettre le 16/12 à 13h30 en mairie.
- -<u>PLUi</u> : réunion jeudi 16 novembre à 18h à Feurs
- -<u>Illuminations</u>: pose le 2/12/2023
- -<u>Ecole</u>: Mutation de D. Thevenet
- -SIEL : objet connecté pour un abonnement de 1 centime/hab/an puis 2.5 €/objets connectés/ mois

La séance est levée à 23h30. Prochain Conseil Municipal le 12 décembre 2023

A ST LAURENT LA CONCHE, le 15 novembre 2023

Le Maire, La secrétaire

Jean-Luc POYADE Françoise ROCHETIN

Vu pour être affiché le2023, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du CGCT.